



**CFDT-Culture**

12, rue de Louvois

75002 PARIS

Tél. : 01 40 15 51 20

Fax : 01 40 15 51 22

www.cfdt-culture.org

cfdt@culture.gouv.fr

## **LA CFDT-Culture COMMUNIQUE**

# **QUAND UN VENT SOUFFLE SUR LES SDAP...**

Il y a peu la CFDT-Culture vous faisait un bref compte rendu de la commission de concertation des SDAP. Vous avez été nombreux à réagir et c'est très positif. Le feu est-il loin ? Le vent est-il calmé ou la tempête à venir ? Autant de questions légitimes à se poser, à entendre et regarder ce qui se passe.

Revenons déjà sur un point qui alimente notre réflexion et qui passait systématiquement à la trappe de la DAG depuis plusieurs années. Un débat dont l'administration ne veut pas, un débat dont l'administration ne reconnaît pas la légitimité. C'est la question qui est liée au devenir et aux statuts des personnels des SDAP.

**Prenons d'abord les adjoints administratifs** dont nous demandons la reconnaissance de leur spécificité, compte tenu notamment de l'épreuve spécifique et supplémentaire qu'ils ont à subir lors du concours d'entrée dans le corps. L'administration n'admet pas que ce critère soit un élément suffisant pour un classement dans un autre corps ! Par conséquent une solution juste évoquée du bout des lèvres pourrait être l'octroi d'une NBI afin de reconnaître leur fonction. Foutaise ! Nous n'en n'avons que faire ! Une NBI ne peut pas faire office d'une reconnaissance statutaire sur la spécialité. Cette solution n'a rien à voir avec une grille indiciaire, un corps et des échelons. La CFDT-Culture exige l'ouverture de négociations avec les personnels concernés. Une vraie négociation quoi !

**La LOLF propose de diminuer le nombre de corps fonction publique ?** La CFDT-Culture propose de trouver au ministère de l'Équipement, ou ailleurs, un corps d'accueil pour les adjoints administratifs des SDAP. Rien d'impossible donc pour qui veut y mettre de la bonne volonté. C'est ce que nous attendons... depuis trop longtemps pour ne pas rompre le silence. Le dialogue social, il ne suffit pas de le décréter, il faut avoir la volonté de le mettre en œuvre... véritablement. Nous avons écrit, interpellé et demandé ; maintenant il faut agir.

**Et puis il y a les adjoints techniques** pour lesquels nous demandons également une négociation avec l'administration. Leur spécificité est tout aussi évidente et leur cursus le prouve. Que faut-il d'autre ??? Il y a bien un corps à au ministère de l'équipement, ou ailleurs qui correspond aux fonctions qu'ils exercent ou tout au moins à des tâches largement similaires ! Nous ne demandons pas un nouveau statut, nous sommes clairs ! Nous avons bien compris que la LOLF ne le permet plus ! Mais discutons si c'est encore possible dans ce ministère. Alors, si les SDAP ne sont pas condamnés... Où est le problème qui empêche l'administration de tenir des premières réunions ?

**L'audience au Cabinet avec les ABF aurait-elle seulement eu pour but de tranquilliser ces derniers sur leur avenir ? Sur celui des SDAP ? Sur leur qualité de chef par rapport aux DRAC ? Mais des personnels, en fut-il question ?**

***Sûrement pas, ou si peu que l'on étouffa bien la question de l'interdiction d'accorder aux personnels de quitter leur service, que ce soit pour une mutation ou un détachement. C'est exactement à l'opposé de ce qui est écrit et recommandé dans la LOLF. Alors n'hésitez pas à faire des recours auprès de vos CAP et à nous informer si vous le souhaitez.***

**Et si nous parlions d'une question d'avenir de carrière** en la problématique des concours ? Ils sont quasiment inexistantes dans certains cas, et la pause budgétaire, hormis des recrutements de vacataires en SDAP, impose un gel de la situation. Seul un concours de technicien pourrait avoir lieu... Quant aux nominations au tour extérieur, mieux vaut ne pas en parler. **Pas de concours, pas de tour extérieur ! C'est bien connu.** Mais la LOLF devrait permettre d'améliorer – un peu – la situation.

***Pour faire court, dans les SDAP comme dans beaucoup d'endroit dans ce ministère le « sur place » est un sport imposé pour les personnels. Alors que l'on soit bien noté ou pas...pour le moment c'est de la satisfaction mais pas beaucoup plus !***

**Prenons un autre problème, celui de la NBI.** Que nenni pour les SDAP ! Pourquoi, comment ? Mystère ! Certes, il existe une liste de fonctions donnant droit à la NBI. Et il suffit alors d'une pirouette interne pour ne pas faire apparaître ces fonctions pour un agent, de façon qu'il ne puisse y prétendre... Et nous savons que notre administration n'a pas assez de subsides pour payer tous ceux qui y ont droit ! En effet, quand la NBI fut instituée, chaque ministère devait demander une enveloppe correspondant à toutes les NBI devant être octroyée... Mais le ministère de la culture n'a pas su compter, et l'enveloppe demandée et accordée se situe bien en-deça des besoins réels. Et bien évidemment, impossible aujourd'hui de demander au ministère du budget une rallonge pour rattraper cette boulette... C'est ainsi que de nombreux ACMO ne touchent pas la NBI, alors qu'ils y ont droit.

**De l'attitude des chefs des SDAP :** trop souvent il nous est rapporté que l'équipe telle qu'elle pourrait exister en SDAP est en fait un leurre, un mirage. La plupart du temps les personnels sont considérés comme de la main d'œuvre cantonnée parfois à la dactylographie, au standard ou à toute autre fonction qui ne correspondent pas à leur statut ! Ne serait-il pas venu le moment de mieux structurer ces services ? Le chef du SDAP est-il suffisant pour cumuler ses fonctions techniques avec celle d'organisation du service ? Autant de questions qui sont à mettre en débat. Nous n'avons aucune prétention en ce domaine mais il ne nous semble pas abscons d'aborder franchement la question.

#### **DE QUOI SERA FAIT DEMAIN ?**

Le vent souffle, c'est notre sentiment. Mais dans quelle direction ? Le guichet unique prévu par la LOLF est-il précurseur du feu à la maison ? Le rapprochement, et même plus, avec les DRAC est-il un plus ? Un moins ? Un pas vers l'exécution ?

***Ce que nous savons c'est que la décentralisation n'est pas terminée** et bien malins sont ceux qui sauraient aujourd'hui où elle s'arrêtera. Aucun texte ne peut véritablement apporter la preuve d'une stabilité et d'un avenir durable. **Le statut de la fonction publique est mis à mal.** Ainsi l'ont voulu les hommes qui font la politique au jour le jour. Ainsi répondent-ils à l'œuvre de l'Europe : moins de fonction publique et moins de fonctionnaires dans les Etats compte tenu du coût budgétaire. **Dans tout cela les personnels pèsent peu** et les SDAP sont aujourd'hui à l'Etat ce que pourraient être des sociétés de services aux collectivités pour demain .*

**Notre combat pour les SDAP et au service des SDAP ne peut donc qu'être renforcé à l'aune de la réalité, de notre perception et de notre analyse.**

**Vous qui êtes concernés, n'hésitez pas à nous faire part de vos réactions, de vos sentiments, de vos propositions. Un élan collectif et solidaire est nécessaire.**

**La CFDT-Culture propose des solutions. L'administration a des devoirs et des obligations, nous entendons qu'elle les assume pour tous les personnels.**

Paris, le 31 août 2006